

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-six janvier deux mille dix-sept, à dix-neuf heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18/01/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS :** Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Michel LE BRAS, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES :** Jean-Pierre NEXON (délégation de vote à Pierre LANGLADE), Claudine LAFOREST (délégation de vote à Jean-Pierre ESTRADE), Jean-Louis BREGAINT (délégation de vote à Michel LE BRAS), Paul DUCHEZ (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Frédéric LEMARCHAND (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Dominique MARQUET (délégation de vote à Franck LETOUX), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Michel PARVY (délégation de vote à Alexandre MAZIN).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### 2017-0004 : COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT – ETUDE DE TRANSFERT DES COMPETENCES – AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ PUBLIC

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la loi NOTRe promulguée au mois d'août 2015,

Monsieur le Président rappelle que la loi NOTRe, promulguée au mois d'août 2015, conduit au transfert des compétences eau et assainissement, assainissement pris dans son ensemble, aux communautés de communes au plus tard en 2020 et que le Conseil Communautaire a approuvé, lors de sa séance du 9 décembre 2016, le plan de financement et les demandes de subventions pour la réalisation d'une étude, à la fois technique (patrimoine, en matière d'eau et d'assainissement, des communes...) mais aussi juridique, afin de définir les modalités de ces transferts et de l'exercice futur de ces compétences.

Compte tenu du coût prévisionnel de l'étude, 450 000 € HT, la Communauté de Communes de Noblat est dans l'obligation de lancer une procédure formalisée, appel d'offres ouvert, pour la réalisation de cette mission. Si l'attribution du marché relève de la commission d'appel d'offres, il est nécessaire que l'exécutif soit autorisé, par le Conseil Communautaire, à signer le marché à intervenir.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de délibérer pour engager la procédure de consultation, autoriser Monsieur le Président à signer le ou les marché(s) (dans le cas d'un allotissement entre la partie juridique et la partie technique du transfert) préalable(s) au transfert des compétences eau et assainissement, suite à la loi NOTRe, à l'intercommunalité, après attribution par la commission d'appel d'offres, dans la limite d'un coût global de 450 000 € HT.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre et 1 abstention**

**Décide** d'autoriser Monsieur le Président à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à un appel d'offres ouvert pour la réalisation d'une étude, à la fois technique (patrimoine, en matière d'eau et d'assainissement, des communes...) mais aussi juridique, afin de définir les modalités de ces transferts et de l'exercice futur de ces compétences eau et assainissement,

**Décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer le ou les marché(s) à intervenir,

**Précise** que les crédits nécessaires à cette étude seront inscrits au budget 2017 de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint-Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le 27 janvier 2017

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
le : 02.02.17  
Publié ou notifié  
Le : 02.02.17

Le Président,  
  
Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** étude de transfert des compétences eau et assainissement

---

**Date de transmission de l'acte :** 02/02/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/02/2017

**Numéro de l'acte :** 2017-0004 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20170126-2017-0004-DE

---

**Date de décision :** 26/01/2017

**Acte transmis par :** Alain DARBON

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics